

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARPAVIE et son Conseil des Résidents et des Familles (CRF) Lancent une plateforme de mise en relation Entre gouvernance et lanceurs d'alerte

Issy-les-Moulineaux, le 10 octobre 2022

La stratégie nationale de lutte contre les maltraitances, annoncée le 16 septembre dernier par Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, « pour renforcer la lutte contre la maltraitance, en établissements comme à domicile », et la mission d'analyse des systèmes d'information, de réception et de partage des alertes confiée à l'IGAS, réaffirme l'importance de travailler avec toutes les parties prenantes dans la réalisation de la mission d'accompagnement des personnes âgées.

Fort de ce constat **ARPAVIE et son Conseil des Résidents et des Familles (CRF)**, ont décidé de mettre en place **une plateforme de signalement sécurisé** pour permettre le recueil et le traitement de faits graves.

Ainsi, toute personne physique pourra signaler, de manière désintéressée et de bonne foi, une violation, une menace ou un préjudice grave dont elle a eu personnellement connaissance, portés envers les résidents, leurs famille ou proches, ou envers les collaborateurs de l'Association.

Pour garantir un **fonctionnement conforme à la loi Sapin 2 et assurer la protection des lanceurs d'alerte** (garantie de confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte, nullité des représailles, irresponsabilité pénale), **la gestion de cette plateforme signalement.net, sera externalisée auprès d'un opérateur reconnu.**

Elle permettra le recueil des signalements dès le 10 octobre 2022.

Le Conseil d'Administration d'ARPAVIE sera le garant du bon fonctionnement de ce dispositif.

ARPAVIE proposera prochainement à d'autres structures associatives intéressées de rejoindre cette plateforme.

À propos du Conseil des Résidents et des Familles (CRF) d'ARPAVIE

Le CRF, **Émanation des CVS¹**, constitue une **innovation portée par ARPAVIE pour renforcer encore ses relations avec les parties prenantes**, notamment familiales.

Placé auprès du Conseil d'Administration, il se compose de 20 membres représentants des résidents, des familles, des salariés, des bénévoles, l'ARS Ile-de-France et le Département des Hauts de Seine (département du siège social).

¹ Conseil de la vie sociale

À propos d'ARPAVIE

Le groupe ARPAVIE est **un des 2 premiers gestionnaires de résidences pour personnes âgées associatifs en France.**

ARPAVIE accompagne tout au long de l'évolution de leur vie ou de leur maladie près de 10 000 personnes âgées autonomes, dépendantes, handicapées, atteintes de maladies neurodégénératives ou autres pathologies apparentées.

ARPAVIE gère 127 établissements et services : 46 EHPAD, 78 résidences autonomie, 2 résidences services, un service de soins infirmiers à domicile ainsi qu'ARPAVIE@dom, une association d'aide et de services aux personnes âgées et handicapées couvrant les départements des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

L'association ARPAVIE emploie près de 5 000 collaborateurs et réalise un volume d'affaire de 235M€.

Contacts presse :

ARPAVIE

Carmel Serrié : 06 71 08 99 25 – carmel.serrie@arpavie.fr